



PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Le Mans, le 13 février 2017

Plus de 17 millions d'euros en faveur des collectivités locales en 2017

Le montant des enveloppes attribuées à la Sarthe pour soutenir les projets des collectivités locales s'élève à 17 458 329€, réparti comme suit :

- ↪ 11 788 295 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- ↪ 3 646 135€ pour les grandes priorités d'investissement (rénovation thermique, transition énergétique...) à travers le Fonds de soutien l'investissement local (FSIL)
- ↪ 2 023 899€ pour les projets menés au titre des contrats de ruralité (enveloppe FSIL dédiée).

A ce montant viendront s'ajouter les crédits politique de la ville 2017.